



Commissions de suivi / Clause de rendez-vous des accords

Seules les organisations syndicales représentatives et signataires d'un accord participent légitimement aux commissions de suivi et clause de rendez-vous des dits-accords.

Quatre réunions de suivi sont programmées dans les prochaines semaines, à savoir :

- Commission de suivi sur le « **télétravail** » le 14 mars
- Commission de suivi sur le « **temps de travail** » le 15 mars
- Clause de rendez-vous sur la « **rémunération** » le 10 avril
- Clause de rendez-vous sur la « **reconnaissance** » le 11 avril.

L'UNSa, conviée à ces réunions, va porter vos demandes, interrogations et vos retours d'expérience.

A cet effet, si vous avez rencontré des difficultés suite à l'application de ces accords ou si vous souhaitez nous faire part de dysfonctionnements dans leur mise en place, merci de bien vouloir nous le signaler par mail **avant le 1^{er} mars**.

Vos contacts :

Francois-Xavier Castaneira
Délégué Syndical Groupe Adjoint Covéa
francois-xavier.castaneira@maaf.fr

Fabrice Vallon
Délégué Syndical Groupe Adjoint Covéa
fabrice.vallon@maaf.fr

Philippe Baboin
Délégué Syndical Groupe Covéa
unsa@covea.fr

L'UNSa, la Force de votre Voix